



Problème banque et fichage banque de france

Par **Claire rose**, le **11/07/2017 à 15:47**

Bonjour , j'avais payé un billet pour (ma mère) qui a voyagé avec moi sa a fait au total 1300 euros . J'ai payé avec ma carte car je travaillais , je n'avais normalement pas le droit au découvert mais le paiement est quand même passé , je ne travaillais même pas pour beaucoup . Ma mère a dit qu'elle allait me rembourser sa partie que j'ai payé pour elle mais elle ne l'a pas fait , j'ai eu des problèmes et je suis parti voir le directeur de ma banque car suite à sa j'avais un découvert de 1300 euros . Le directeur de ma banque avait l'air étonné que ce soit ma mère qui m'ai mis dans cette situation et il m'a proposer quelque chose que je n'avais pas trop compris sur le moment car je suis anglais et je comprenais pas encore parfaitement le français . J'avais 19ans lorsque j'ai signé son offre . En fait le directeur de la banque avait transformé mon découvert en prêt . Comme si j'avais fait un prêt en gros . J'ai vu sa après quand j'ai su que j'étais fiché . J'étais parti voir un avocat concernant ce problème , j'avais déjà commencé à payé les huissiers ma partie est payée mais il manque celle de ma mère . L'avocat m'avait dit d'arrêter de payer et qu'il allait s'occuper de mon affaire , j'ai donc arrêté de payer les huissiers et quelques temps après je n'avais plus de nouvelles de l'avocat qui devait s'occuper de mon affaire et j'ai appris après en 2016 qu'il n'exerçait plus (j'étais parti le voir en 2015 pour mon affaire) depuis il est injoignable de partout , même la fac où il donne des cours n'arrive pas à le joindre . Cela fait près de 3 ans que j'essaie de le joindre sans succès . Je voudrais si moi-même je peut écrire à caisse d'épargne mon ancienne banque pour que je puisse être retiré du fichage bancaire ou j'ai toujours besoin d'un avocat ? Je vous remercie d'avance de vos réponses à ceux qui s'y connaissent en droit . Merci également de répondre juste à la question que j'ai demandé pas de parler d'autre chose .
Merci encore à vous tous

Par **youris**, le **11/07/2017 à 16:04**

bonjour,
votre banque demandera votre défichage le jour ou vous aurez rembourser votre dette.
vous devez voir avec la banque qui a demandé votre fichage à la banque de france.
en présence d'un découvert de plus de 3 mois, la banque est obligé de proposer un prêt au titulaire du compte débiteur.
salutations

Par **Claire rose**, le **11/07/2017 à 16:08**

Merci de votre réponse mais sa ne faisait pas 3 mois , sa n'avait même pas dépassé 2 mois .

Par **youris**, le **11/07/2017** à **16:13**

bonjour,

votre banque demandera votre défichage le jour ou vous aurez rembourser votre dette.

vous devez voir avec la banque qui a demandé votre fichage à la banque de france.

en présence d'un découvert de plus de 3 mois, la banque est obligé de proposer un prêt au titulaire du compte débiteur.

salutations

Par **youris**, le **11/07/2017** à **16:13**

comme vous avez accepté le prêt, la question ne se pose plus.

Par **Claire rose**, le **11/07/2017** à **16:17**

J'ai déjà dit que sa n'avait pas dépassé 3 mois donc ce n'était pas la peine de répondre la même chose . Concernant le défichage je sais déjà tout sa .. avez-vous lu toute ma question car c'est l'avocat même qui m'a dit d'arrêter de payer

Par **Claire rose**, le **11/07/2017** à **16:21**

Meme si j'ai signé à la base on peut toujours prouver que sa faisait moins de 2 mois et que c'était un découvert et non un pret ,